



MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

89

TO
À

Le Commandant de la Division "C"

FROM
DE

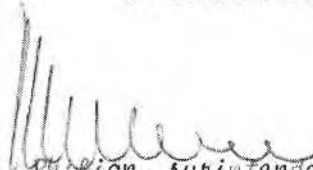
L'officier responsable
Administration & Personnel

SECURITY - CLASSIFICATION - DE SÉCURITÉ
OUR FILE / NOTRE RÉFÉRENCE
YOUR FILE / VOTRE RÉFÉRENCE
DATE 1985-05-29

SUBJECT
OBJET

Conférence des Commandants/Représentants
divisionnaires - Charte des Droits et
Libertés de la personne.

1. Ceci fait suite à votre memo du 14 mai sur notre dossier C195-47.
2. Comme je ne crois pas devoir donner à des homosexuels un statut particulier équivalent à celui accordé à d'autres groupes reconnus, je suis tout à fait contre leur recrutement dans un corps policier.
3. Si on commence cela, avant longtemps, nous engagerons des lesbiennes, parce qu'elles ne sont pas plus dangereuses que les homosexuels, et peut-être pourrions-nous aller jusqu'aux travestis.
4. En conclusion, ma réponse est NON.


Charles A. Philion, Surintendant
Officier responsable
Administration & Personnel